



-:~::~- <https://www.facebook.com/Kinodday> -:~::~-

Kino D.DAY - Règlement

- ❖ **Art. 1 :** Les organisateurs du Kino D-Day 2019 sont le CINEMA LUX (6, avenue Ste Thérèse 14 000 Caen) et LANDING PRODUCTION (39, avenue du 6 juin 14 000 Caen).
- ❖ **Art. 2 :** Les candidats doivent rédiger un scénario de court-métrage puis tourner, monter et projeter le film tiré de ce scénario. Le scénario a pour sujet la Bataille de Normandie ses événements connexes et la culture de la paix. Il doit comporter au maximum 5 rôles titres. Le film tiré de ce scénario doit durer 8 à 15 minutes.
- ❖ **Art. 3 :** Le concours est ouvert à tout réalisateur ou aspirant-réalisateur quels que soient son pays ou sa langue d'origine. Le réalisateur ou l'aspirant-réalisateur doit être majeur au regard de la législation de son pays d'origine et du droit français.
- ❖ **Art. 4 :** Pour la sélection, les candidats doivent envoyer un scénario avant le lundi 22 octobre 2018 minuit. Les scénarios arrivant après le mardi 23 octobre, minuit une, seront automatiquement éliminés de la sélection.
- ❖ **Art. 5 :** Le scénario doit être original et inédit, c'est à dire qu'il doit émaner à 100% de son (ou ses) auteur(s). Il doit être rédigé (et sera tourné) en français ou en anglais. Il doit être envoyé sous format PDF par email, à cette adresse : jury.kdd19@gmail.com
- ❖ **Art. 6 :** Le jury est souverain dans la désignation des lauréats.
- ❖ **Art. 7 :** Les résultats de cette sélection seront annoncés lors d'une cérémonie publique le dimanche 11 novembre 2018. Les réalisateurs lauréats seront prévenus par mail.
- ❖ **Art. 8 :** En cas d'impossibilité majeure, l'annonce des résultats de cette première sélection sera reportée à une date ultérieure.
- ❖ **Art. 9 :** Les frais de déplacements ou autres, liés à l'annonce des résultats, incombent aux candidats.
- ❖ **Art. 10 :** Les lauréats tourneront et monteront le film tiré du scénario du 20 mai 2019 au 1^{er} juin 2019. Chaque réalisateur aura à sa disposition une équipe de tournage composée de techniciens et de comédiens locaux.
- ❖ **Art. 11 :** Les films seront présentés directement au jury à l'issue de cette période. Le jury décernera au meilleur film réalisé le prix Kino D-DAY 19, constitué d'une réplique originale de l'œuvre *Non-violence* de l'artiste Carl Fredrik Reuterswärd. (*sous réserve de modifications*)
- ❖ **Art. 12 :** Tout film non livré dans les temps ne sera pas présenté au jury et ne pourra donc concourir pour le prix Kino D-Day 19.
- ❖ **Art. 13 :** Le film doit durer entre 8 et 15 minutes. Tout raccourcissement ou dépassement de ce temps imparti constituera un facteur défavorable dans la décision du jury.
- ❖ **Art. 14 :** Le présent règlement peut être modifié suivant les événements ou les contraintes du moment, sur décision du CINEMA LUX & LANDING PRODUCTION.